

Projet Deslog - ZAC de la Turquerie (62)

Note volet faune/flore

SOMMAIRE

1	Avant-propos	3
2	Contexte écologique du site.....	3
2.1	Analyse de la demande de dérogation établie par Alfa Environnement.....	3
2.2	Visite et caractérisation du site (janvier 2023).....	4
2.3	Reportage photographique.....	4
2.4	Synthèse des enjeux identifiés.....	6
3	Mesures prévues	6

1 Avant-propos

La présente note entre dans le cadre de la demande d'enregistrement ICPE du projet d'entrepôt Deslog. Le site d'implantation est localisé en zone périurbaine au sein de la ZAC de la Turquerie sur la commune de Calais (partie Nord de la ZAC).

Il convient de rappeler que les aménagements prévus par la société DELOG s'inscrivent dans le projet global d'aménagement de la ZAC de la Turquerie située sur les communes de Calais et Marck-en-Calais et s'étendant sur 148,2 ha.

Le projet initial que constituait la création de la ZAC a d'ores et déjà fait l'objet :

- d'une étude d'impact et d'une décision de création de ZAC en 2009 ;
- d'une modification d'étude d'impact en 2011 ;
- d'une demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau et des Milieux Aquatiques et d'un arrêté préfectoral d'autorisation en date du 28 novembre 2013.

Dans le cadre du projet d'aménagement de la ZAC de Turquerie, 28 espèces d'oiseaux, 3 espèces d'amphibiens et 6 espèces de mammifères font l'objet d'une demande de dérogation à la destruction d'espèces ou d'habitats d'espèces protégées.

Le document vise :

- à présenter l'état du site suite visite en janvier 2023
- à prendre en compte les données du dossier 'Demande de dérogation à la protection des espèces' réalisé par Alfa environnement en 2021-2022 pour la ZAC de la Turquerie

Nous renvoyons le lecteur vers le dossier Alfa environnement pour consulter les cartographies ainsi que le détail des mesures ERC (dossier joint à la demande d'enregistrement ICPE).

2 Contexte écologique du site

2.1 Analyse de la demande de dérogation établie par Alfa Environnement

Items faune/flore	Situation vis-à-vis du projet DELOG
Type de terrain	Prairie de fauche mésophile à nitrophile
Oiseaux des haies et fourrés	Concernés
Oiseaux des roselières et assimilés	NC
Oiseaux des milieux ouverts	NC
Petit Gravelot	NC
Cygne Tubercule	NC
Mouette rieuse	NC
Habitats du crapaud commun, de la grenouille verte et de la grenouille rousse	NC
Habitats des chiroptères	Concernés
Gnaphale jaunatre	NC
Ophrys Abeille	NC
Espèces végétales patrimoniales et/ou protégées	NC
Espèces végétales invasives	NC Renouée du Japon dans le cadre des travaux du rond point détruite
Insectes remarquables	NC
Mesures de compensation liées au projet ML Invest	Bande Ouest entre voirie et parcelle Deslog

Zones d'évitement	Au Nord et au sud de la parcelle : - Prairie de fauche méso-hygrohile au Sud - Prairie de fauche mésophile à nitrophile au Nord
Zone à enjeux	NC

* Non Concerné

2.2 Visite et caractérisation du site (janvier 2023)

Suite à la visite réalisée fin janvier 2023, nous avons fait les constats suivants :

- les arbustes et autres plantations référencés dans l'étude réalisée par Alfa environnement ne sont plus existants ;
- le site a fait l'objet d'un piétinement important ;
- des déchets en tas sont présents ;
- aucune espèce protégée n'a été détectée sur le terrain ;
- le site est occupé par des migrants.

2.3 Reportage photographique





2.4 Synthèse des enjeux identifiés

	Enjeux
Habitats naturels	Habitat pauvre dans la zone définie par le plan masse du projet
Flore	Espèces végétales envahissantes potentielles
Insectes	Absence d'insectes remarquables (cf.étude d'Alfa Environnement)
Amphibiens	Habitat pauvre dans la zone définie par le plan masse du projet
Avifaune	Espèces protégées sur la ZAC : les enjeux de conservation sont définis dans le rapport d'Alfa environnement. <i>Aucune espèce sur le site détectée lors de la visite.</i>
Mammifères	Site peu favorable à l'habitat des mammifères

3 Mesures prévues

Les mesures établies par Alfa Environnement prises en compte dans le projet DESLOG sont reprises dans le tableau suivant. Nous renvoyons le lecteur vers le dossier Alfa Environnement pour le détail des mesures à prendre.

A noter que sur la ZAC, afin de garantir la pérennité des populations d'espèces protégées, une partie des habitats a déjà été reconstituée, c'est notamment le cas des pelouses sur sable, mais aussi des mares le long de la Rue de Judée et de certains bassins à vocation hydraulique et écologique.

L'objectif est de réaliser les espaces de compensation de manière la plus précoce possible dès lors qu'un preneur ambitionne de s'installer.

Mesures d'évitements	Incidences sur le projet DESLOG
ME1: Orientation de la géométrie du projet pour limiter les impacts sur la biodiversité	Les zones d'évitement sont repérées au Nord et au Sud de la parcelle
ME2: Réduction des emprises de chantier	Concerné et pris en compte, les zones d'évitement seront en particulier balisées.
Mesures de réduction	Incidences sur le projet DESLOG
MR1 - Phasage des travaux en fonction du cycle biologique des espèces	Concerné et pris en compte
MR2 : Balisage et sécurisation des secteurs sensibles	Concerné et prévu : les zones d'évitement seront en particulier balisées.
MR3 – Mise en place de Plan d'Assurance Environnement (PAE) en phase chantier (mesures visant à limiter les risques de pollution des milieux adjacents durant les travaux et en phase d'exploitation)	Concerné et sera pris en compte dans le DCE
MR4 - Mettre en place des mesures visant à limiter la pollution lumineuse en phase travaux et pour la phase d'exploitation	Concerné et sera pris en compte dans le DCE
MR5 : Concevoir les bandes vertes et autres espaces végétalisés (liés à la gestion des eaux pluviales notamment) de manière à permettre l'implantation de la faune et flore locales	Concerné, les noues étanches seront végétalisées

MR6 : Eviter tout apport de terre végétale – privilégier le stockage et la réutilisation du terrain sablonneux présents sur le site	Concerné et sera pris en compte dans le DCE
MR7 - Mettre en place des mesures visant à lutter contre les espèces végétales invasives et leur dissémination pendant les travaux	NC La renouée du japon a été détruite
MR8 : Aménagement des clôtures pour les rendre perméables à la petite faune	Concerné et sera pris en compte par l'exploitant
MR9 : intégrer des refuges pour la faune dans les espaces verts et sur le bâti	Concerné et sera pris en compte dans le DCE
MR10 : Mise en place d'une gestion différenciée et proscription des produits phytosanitaires	Concerné et sera pris en compte par l'exploitant
MR11 : Déplacement d'espèces animales protégées	NC
Mesures de suivi	Incidences sur le projet DESLOG
MS1 - Suivi écologique du chantier par un ingénieur écologue	Concerné et pris en compte
MS2 - Suivi écologique des mesures et de leur efficacité par un ingénieur écologue	Concerné et pris en compte
Mesures d'accompagnement	Incidences sur le projet DESLOG
MA1 : Déplacement d'espèces végétales	NC
MA2 : Utiliser des essences locales dans les espaces verts et éviter toute essence réputée envahissante ou invasive	Concerné et sera pris en compte dans le DCE
Mesures d'accompagnement	Incidences sur le projet DESLOG
MC1 : Création / Restauration de pelouses et prairies sableuses sur la ZAC	NC
MC2 : Création / Restauration de milieux ouverts mésophiles à hygrophiles sur la ZAC	NC
MC3 : Création / Restauration de milieux humides et aquatiques sur la ZAC	NC
MC4 : Transfert de propriété de la lande Sud de Calais au Conservatoire du Littoral	NC
MC5 : Restauration de milieux ouverts sur la lande Sud de Calais	NC
MC6 : Restauration de milieux humides sur la lande sud de Calais	NC
MC7 : Restauration de milieux humides sur le terrain « Blondel Veto »	NC
MC8 : Restauration de milieux humides et aquatiques sur le terrain des Accrués	NC

* Non Concerné